

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE À LA DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE AUX MESURES DE  
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION EN SERRE**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-UPA-0011](#), p. 23;
  - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 4 et 5;
  - (iii) Pièce [C-UPA-0010](#), p. 12;
  - (iv) Dossier R-3972-2016, pièce [C-HQD-0004](#), p. 40.

**Préambule :**

(i)

Tableau 11-répartition serres nombre et production-strate 0-10 000 m<sup>2</sup> et plus

Strates	Plantes et fleurs		Légumes de serre		Mixtes		Total	
	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%	N <sup>bre</sup>	%
0 à 999 m <sup>2</sup>	139	36 %	230	65%	58	37 %	427	47 %
1 000 à 1 999 m <sup>2</sup>	70	18 %	48	13%	42	27 %	160	18 %
2 000 à 4 999 m <sup>2</sup>	110	28 %	37	10%	36	23 %	65	7 %
5 000 à 9 999 m <sup>2</sup>	34	9 %	16	4%	15	10 %	183	20 %
10 000 et plus m <sup>2</sup>	35	9 %	25	7%	5	3 %	65	7 %
Total général	388	100%	356	100%	156	100%	900	100%

« Nous observons que 156 exploitations sont mixtes, produisant autant de légumes que de plantes. Par ailleurs, selon les données de statistique Canada, une majorité des plantes en pot produites par les producteurs sont en fait des plants potagers (légumes ou de fines herbes). Nous notons que plus de 70 % des plantes en pot produites en 2019 par les producteurs québécois du secteur ornemental sont en fait des plantes potagères à repiquer (voir définition dans l'encadré). Dans le contexte de la pandémie, les producteurs rapportent une augmentation de la demande pour ces plantes potagères.

[...]

Le secteur ornemental contribue de manière importante à l'autonomie alimentaire. En 2020, on estime que les ventes de plants pour les potagers ont franchi la barre du 300 M ». [nous soulignons]

(ii) « Décret 2020-1570 :

[...]

« ATTENDU QU'il y a lieu d'indiquer à la Régie de l'énergie des préoccupations économiques, sociales et environnementales à l'égard de la demande du distributeur d'électricité afin de fixer un nouveau tarif visant le développement de la production en serre;

*IL EST ORDONNÉ*, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

*QUE* soient indiquées à la Régie de l'énergie les préoccupations économiques, sociales et environnementales suivantes à l'égard de la demande du distributeur d'électricité afin de fixer un nouveau tarif visant le développement de la production en serre :

1° *Il y aurait lieu que la production en serre puisse être admissible à un nouveau tarif qui favorise l'utilisation de l'électricité pour des fins d'éclairage, de photosynthèse et de chauffage de l'espace d'entreprises serricoles;*

2° *Il y aurait lieu que ce tarif soit compétitif, de manière à permettre de :*

- *Contribuer à améliorer l'autonomie alimentaire et le développement de la production en serre au Québec;*
- *Favoriser la conversion des systèmes de chauffage vers l'électricité, contribuant ainsi à la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre;*
- *Favoriser le développement de nouveaux projets de serres soutenant ainsi la relance économique du Québec* ». [nous soulignons]

(iii) « *L'UPA tient à rappeler que les entreprises serricoles de cannabis sont déjà admissibles à l'OEA. Le nouveau tarif proposé par le Distributeur n'aurait donc que très peu d'effet sur le niveau d'utilisation de ce nouveau tarif par les entreprises de ce secteur.*

*Pour les mêmes raisons qu'énoncées précédemment en lien avec la taille des entreprises, la production de cannabis se fait généralement dans des installations de grande envergure qui utilisent majoritairement des systèmes de chauffe au gaz naturel ou à la biomasse. Ainsi, l'intérêt du nouveau tarif d'OEA pour la production de cannabis réside strictement dans son admissibilité pour les besoins de photosynthèse des nouvelles superficies en culture.*

*La majorité des gros projets de serres de cannabis sont déjà en production, ce qui implique qu'ils ont déjà accès à l'OEA actuelle. Or, le contexte du marché à ce jour semble moins attrayant qu'il y a quelques années pour cette production. Ainsi l'UPA estime que la croissance de ce secteur risque d'être réduite dans les prochaines années, ce qui limitera l'utilisation de ce tarif pour cette culture* ».

(iv) « *Pour les entreprises serricoles au Québec, la demande est en croissance et il existe ainsi un potentiel d'expansion des activités localisées au Québec, que ce soit par l'expansion d'installations existantes ou la venue de nouvelles entreprises.*

Toutefois, ce secteur est caractérisé par une très forte concurrence provenant essentiellement de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, du Mexique ainsi que des États américains de la Floride, de la Californie, du Texas, de l'Oregon et de la Pennsylvanie.

La faible compétitivité de ce secteur au Québec peut s'expliquer par la fragmentation du marché et le faible nombre de grands joueurs qui sont les plus aptes à concurrencer les produits importés ou à se lancer à la conquête des marchés extérieurs. Par exemple, KPMG montre que l'industrie en Ontario, qui est plus concentrée, organisée et coordonnée autour des gros joueurs, arrive au premier rang des producteurs en serre au Canada avec près de 70 % de la superficie et 35 % des fermes, contrairement à l'industrie québécoise qui ne constitue que 6 % de la superficie canadienne et regroupe 29 % des serres ». [nous soulignons]

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez préciser quelle portion des revenus ou de la production des producteurs québécois du secteur ornemental représente les plantes en pot.
- 1.2 Veuillez indiquer si des producteurs de cannabis sont membres de l'UPA.
- 1.3 Veuillez expliquer si l'UPA considère que la situation compétitive des entreprises serricoles de production maraîchère et fruitière décrite par KPMG à la référence (iii) est similaire à celle de l'industrie de production de cannabis.
  - 1.3.1. Veuillez élaborer sur les principales similarités et différences entre ces deux secteurs de production serricole au niveau de la production, de la distribution et de la compétition de produits venus de l'extérieur du Québec.